DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2019 Avis d'impôt établi en 2020

Liberté Égalité Fraternité

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 11 54 694 965 018 Déclarant 2 (C) : 16 31 462 083 048

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :

ETAGE 6 BATIMENT D 1 RUE RENE SALLE 77500 CHELLES

Numéro FIP: 770 32 63 7569718789 4

Référence de l'avis : 20 77 0143920 92 Numéro de rôle : 011 Date d'établissement : 07/07/2020 Date de mise en recouvrement : 31/07/2020

Vos contacts

Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone

au 0 809 401 401 * du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

₽ Sur place

auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

SIP CHELLES SAID CHELLES-MITRY-VILLEPARISIS 44 BOULEVARD CHILPERIC 77641 CHELLES CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

MME BUYUKKAYA HULYA OU M MARIEN SAMUEL ETAGE 6 BATIMENT D 1 RUE RENE SALLE 77500 CHELLES

Somme qu'il vous reste à payer

1 484,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier :

2020 :	371,00 €
2020 :	371,00 €
2020 :	371,00 €
2020 :	371,00 €
	2020 : 2020 : 2020 : 2020 :

Compte qui sera débité : FR76 1870 6000 007X XXXX XXX9 658

Identifiant de la banque : AGRIFRPP887

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Référence Unique du Mandat : FR46ZZZ0050021A54F9D965918PAS2A20

Cet échéancier se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/09/2020.

Revenu fiscal de référence : 45 599 Nombre de parts : 2,50

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1^{er} janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

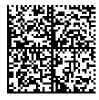
Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service «Gérer mon prélèvement à la source» accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2020

Impôt sur les revenus de 2019

N° fiscal : 11 54 694 965 018 Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : BUYUKKAYA Déclarant 2 - Nom de naissance : MARIEN



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées	
0					
RÉSIDENCE	EXCLUSIVE	RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE	
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	DE PARTS	
1				2,50	

1				2,50
Détail des revenus Salaires	Déclar. 1 25253	Déclar. 2 25412		Total
Déduction 10% ou frais réels	- 2525 22728	- 2541 22871		45599
Revenu brut global				45599
Revenu imposable				45599
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴ Réduction sous condition de revenu				2861 - 101
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net				2760
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 201	9 :			
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2019 dû ⁵³ : Retenue à la source prélevée en 2019 par vos verseu	urs de revenus	:		2760 - 1276
Solde d'impôt sur les revenus 2019 :				1484
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT	A PAYER			1484
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES Revenu fiscal de référence 25				45599
PLAFOND EPARGNE RETRAITE Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la				
déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de :		Déclar. 1	Déclar. 2	Enfant(1)
Plafond total de 2018		15562	15562	11758
Plafond non utilisé pour les revenus de 2017 Plafond non utilisé pour les revenus de 2018 Plafond non utilisé pour les revenus de 2019 Plafond calculé sur les revenus de 2019		3862 + 3923 + 3973 + 4052	3862 + 3923 + 3973 + 4052	3862 + 3923 + 3973 + 4052
Plafond pour les cotisations versées en 2020		= 15810	= 15810	= 15810
Suite en page suivante >>>				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3° année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Avis d'impôt établi en 2020 N° fiscal : 11 54 694 965 018

Impôt sur les revenus de 2019 Feuillet n° : 2/2

N° fiscal : 11 54 694 965 018 Feuillet n° : 2 /2

>>> Suite de votre avis			
PRELEVEMENT A LA SOURCE 2020			
Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr/votre espac particulier/gérer mon prélèvement à la source ou e appelant le 0809 401 401	e n		